



Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE
Maire de Peymeinade
11 Boulevard du Général de Gaulle
06531 PEYMEINADE

Nice, le 17 OCT. 2025

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de Peymeinade

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre sollicitation relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune de Peymeinade, et nous vous en remercions.

Nous avons bien noté que cette procédure intervient alors que votre PLU est en phase de révision. Nous avons pris en compte les objectifs de cette modification, notamment en ce qui concerne les périmètres d'attente de projet d'aménagement global. Nous saluons vos ambitions en matière de requalification urbaine, de préservation de la nature ainsi que de valorisation du patrimoine architectural.

Au regard des éléments transmis dans le cadre de cette procédure, la Chambre de Commerce et d'Industrie émet un avis favorable et restera particulièrement attentive lors de la phase de consultation relative à la révision de votre PLU.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Jean-Pierre SAVARINO

DIRECTION APPUI DES ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Anne GIOFFREDO & Delphine ROSSIGNOL
Email : anne.gioffredo@cote-azur.cci.fr
Email : delphine.rossignol@cote-azur.cci.fr
Réf.